

COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JUIN 2025

Ordre du jour :

- CCKB- Transfert de la compétence assainissement
- Convention d'accompagnement numérique avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- Renouvellement du contrat de l'agent en charge de la restauration scolaire
- Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école
- Informations et suivi des dossiers en cours
- Questions diverses

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MUNIER Gérard, maire

Présents : MUNIER Gérard, LE GOFF Patrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, MAUFFRAY Pierrick, BLIN- CONNAN Jeannie,DAGORNE Maiwenn, DUNCANSON Denise, ARHANTEC Stéphane, LEON Raymond. PHILIPPE Elodie

Absent(e)s excusé(e)s : JEGOU Nathalie, COAIL Nolwenn a donné procuration à Gérard MUNIER

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
- Mme BLIN CONNAN Jeannie a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

Mme Hingant Noémie et Mme Hamel Gérardine, futures co gérantes du multi services sont présentes dans la salle du conseil et demandent la parole à monsieur le maire qui accepte

Les futures co gérantes font part de l'état d'avancement des travaux et informent que la nouvelle enseigne O TIC TAC ouvrira le 05 juillet 2025.

- les peintures des murs et du sol, l'électricité, la plomberie sont terminés.

Pour les travaux de peinture elles ont reçu une facture de 300€ à leur charge (pose de toile sur les murs et peinture sur les poutres)

Elles signalent les points suivants à améliorer

- Améliorer l'accès PMR pour la porte d'entrée - problème au sol
- Problème d'humidité (moisissures) dans la réserve de la salle
- Porte arrière rénové par Arnaud Blanchet , il faut revoir l'ouverture pour l'accès PMR
- Alarme à enlever
- Elles ont lessivé les murs extérieurs au karcher et souhaitent une participation de la commune.
- Le loyer leur semble trop élevé

- Problème de chauffage dans le local, les radiateurs ont été enlevés

Monsieur le maire leur répond

Pour la peinture des murs et du sol, un devis a été signé avec l'entreprise DISSERBO pour un montant de 10 562.53€ et il était prévu 30m² peinture sur murs en toile de verre. La peinture sur les poutres n'était pas prévue, c'est à leur demande que le faux plafond a été retiré pour découvrir les poutres.

L'alarme ne peut être enlevée par la commune, elle appartient à l'ancienne gérante, il faudrait la contacter. Les accès PMR vont être revus.

Pour le chauffage, 2 devis ont été reçus pour l'installation d'un poêle à pellets et monsieur le maire a sollicité d'autres installateurs. Dossier en attente.

Pour le loyer il rappelle que le conseil a déjà voté une exonération de loyer de 6 mois.

Pour un dédommagement de l'eau utilisée pour le nettoyage, un geste sera fait

Le conseil prend note

CCKB- Transfert de la compétence assainissement

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de la cckb concernant le transfert de la compétence assainissement.

Le conseil communautaire a approuvé le transfert de cette compétence le 22 mai 2025. Il prendra effet au 01/01/2026. Les conseils municipaux doivent se prononcer d'ici le 22 août 2025. En l'absence de délibération, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré par 10 voix Pour et 1 abstention

- Approuve le transfert de la compétence assainissement collectif vers la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.
- Mandate M. Le Maire pour entamer, en concertation avec la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh une réflexion globale sur l'évolution d'exercice des compétences détenues et à venir, et sur les moyens à mettre en œuvre pour les exercer avec la meilleure efficience possible.

Convention d'accompagnement numérique avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Monsieur le maire informe l'assemblée :

L'Incubateur des Territoires propose un accompagnement numérique sur mesure pour les petites collectivités afin de développer des services adaptés. Ce service est entièrement gratuit.

Présentation de l'Incubateur des Territoires

- L'Incubateur a été créé fin 2020 et est en croissance.
- Il fait partie du réseau beta.gouv de la DINUM (direction du numérique) et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- Il développe des services numériques pour toutes les collectivités territoriales.

L'accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires

- Plus de 500 collectivités ont été accompagnées depuis 2022.
- L'accompagnement est financé entièrement par l'Incubateur.
- Un diagnostic personnalisé est établi pour chaque collectivité.
- Des solutions numériques adaptées sont identifiées et un plan d'action est proposé.

Pour aller plus loin

- Des formations aux bonnes pratiques numériques sont proposées via Pix Territoires.(offre dédiée aux collectivités)
- Un accompagnement à l'installation des outils recommandés est disponible.
- Un réseau de collectivités permet d'échanger des pratiques et retours d'expérience.

Et après ?

- Les collectivités peuvent manifester leur intérêt pour le dispositif en ligne.
- Un catalogue des accompagnements réalisés et des services de l'Incubateur est accessible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure
- Désigne Madame Valérie CONAN référente

Renouvellement du contrat de l'agent en charge de la restauration scolaire

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que l'agent de la cantine est en poste depuis le 01/09/2022 à la cantine.

Les communes de moins de 1000 habitants peuvent recourir à un motif spécifique (contrat en lien avec la pérennité de l'école) de contrat CDD pouvant être renouvelé chaque année pour une durée maximale de 6 ans.

Lorsque l'agent atteint les 6 ans de contrat, le renouvellement devra nécessairement avoir lieu en CDI.

L'agent a une durée hebdomadaire de 20h40, contrat annualisé

On doit renouveler son CDD au 31/08/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide la création d'un poste d'emploi permanent d'agent de restauration sur la base de 20h40, grade d'adjoint technique 2ème classe, CDD de 1an reconductible.

Le conseil prend note également qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité sonore de la cantine.

Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Comme évoqué en conseil municipal le 24 avril, nous avons reçu, par mail, lundi 12 mai avant 18h, les intentions architecturales (8 pages A4 de présentation) des 3 architectes présélectionnés pour la rénovation de l'école.

Par mail du 6 mai, tous les élus ont été invités à participer au choix de l'architecte.

En présence de moi-même, Jeannie BLIN CONNAN , Serge Le Faucheur de l'ALECOB, Valérie Videlo du CAUE, Julie Poisson de FB2A, Delphine Denis notre interlocutrice AMO (Assistant Maîtrise Ouvrage) de Kerlotec. Chacun des architectes, tour à tour, séparément, pendant 45mn, nous a présenté son projet et répondre à nos questions. Le projet de B.Houssais Architecte (La Roche Jaudy 22) qui travaille en partenariat avec Patine office (St Gildas 22) est celui qui a retenu l'attention.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les trois projets.

La consultation des entreprises se fera en 02 /2025 . La fin des travaux est prévue pour avril mai 2027. Le projet évoluera au fil du temps, selon les souhaits de l'équipe enseignante mais également des contraintes liées aux travaux et au budget.

Le montant a déjà évolué, il serait de 576 500€ ht au lieu de 550 000€ ht prévu

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité décide :

- Retient et Valide la candidature du cabinet de Blandine HOUSSAIS pour un montant de 68 750 ht.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire rapporteur

Sollicitation CAUE et EPF – « Maisons Bonhomme »

Quelques informations concernant ces biens :

- Parcalle de 1580m² en cœur de bourg de la commune de Kergrist Moelou – 1 rue des Anciens combattants. Parcelles 0755, 0585, 0756, 0700, 0587, 0712, 0713.
- Sur cette parcelle :
 - Une maison d'habitation en état d'abandon avancé (photo 1)
 - Un ensemble mitoyen de 2 logements (voire 3) en état d'abandon (photo2)
 - Terrain non occupé -potentiel de densification

Les propriétaires actuels seraient sur le point de remettre ces biens en vente. Etant donné la menace d'arrêté de péril sur la petite maison au bord de la départementale, les négociations ont été bloquées

Nous avons sollicité le CAUE et l'EPF via Hélène le Bastard chargée de mission de l'habitat à la CCKB (avec qui nous avions étudié les logements vacants sur la commune) pour étudier les possibilités de transformer ces logements que ce soit la commune (via l'EPF) ou un privé qui acquière ces biens.

C'est Valérie Videlot (CAUE) qui nous accompagne aussi pour le projet de l'école, qui va nous présenter une étude de faisabilité sur ces bâtiments **Mardi prochain le 24 juin de 9h à 12h**, elle présentera son étude en présence de l'EPF représenté par Timothée REBEYROL (en présentiel) et Marie Lepers (en visio) Hélène le Bastard et Céline Koukoulsky chargée de mission Urbanisme à la CCKB.
Pierrick Mauffray et Denise Duncanson seront présents.

- Jeu CIRCINO

La commune a été sollicitée par la CCKB et le département pour figurer dans le jeu « CIRCINO » et a décidé d'y participer.

Le jeu fait découvrir un département, en l'occurrence les Côtes d'Armor et une sélection de 36 communes figurera dedans. Pour notre territoire, il s'agira de Rostrenen, Bon Repos sur Blavet et Kergrist Moëlou.

C'est un jeu ressemblant à un « memory », qu'on déroule comme un « jeu de l'oie » qui peut donc être joué à tout âge, petits et grands : l'idée est d'associer un élément remarquable d'une commune avec une image / carte postale (patrimoine, un plat typique, un site ...).

- LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX

Le service juridique du CDG 22 nous a renseigné sur la réglementation de mise à disposition de bâtiments communaux hors salle des fêtes aux associations.

Document présenté à l'ensemble du conseil.

Actuellement les associations n'ont pas de convention pour l'utilisation des bâtiments à la Chapelle de L'Ile et à Saint Lubin.

Un modèle de convention a été fourni par le CDG 22.

La séance est levée à 22h30

PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU ~~11/09/2025~~

La secrétaire de séance

BLIN CONNAN Jeannie



Le maire

MUNIER Gérard



